



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de
Nancy**

**Commune de
Seichamps**

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 20/06/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :**27**

Nombre de conseillers en exercice :**27**

Date de convocation :
20 juin 2023

Présidence : Henri CHANUT, maire.

Etaient présents :

BERGE Dominique, CHANUT Henri, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DOERLER Marie, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MANGEOT Pascal, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROYER Clément, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

Mandat de procuration : BRZAKOVIC Borisav à TREIBER Pascale, CHAKMA-HENRION Véronique à VIVIER Macha, CHARPENTIER Florent à MARTIN Frédéric, ROZOT Jocelyne à KEINERKNECHT René, SCHNEIDER Pierre à VERON Armelle

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur ROYER Clément

Membres présents.....22
 Absents ayant donné mandat de procuration.....5
 Absents.....0
 Votants.....27

Délibération DELIB 37 2023

Convention avec les personnes morales de droit public – Plan Climat Energie Territorial – Valorisation des CEE – Rapporteur : J.-R. GARCIA

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	5	27	0	0	0

Le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) mis en place par la loi sur l'énergie est un outil de sensibilisation à la maîtrise des consommations énergétiques en limitant les dépenses publiques. Conscient de l'efficacité de cet outil, le Grand Nancy a développé un dispositif exemplaire et unique en France de mutualisation et de valorisation des CEE en faveur de l'ensemble des acteurs qui le composent : communes, particuliers, bailleurs sociaux, entreprises, établissements de santé et d'enseignement...

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, la commune s'est engagée à réduire sa consommation d'énergie et à lutter contre le réchauffement climatique. C'est pourquoi la commune est partenaire du Grand Nancy, depuis le départ de cette initiative.

Ainsi, la valorisation financière des CEE ne peut se faire que par l'intermédiaire d'une convention passée avec le Grand Nancy, dûment habilité en vertu de la délibération métropolitaine n°8 du 17 juillet 2020.

Afin de poursuivre nos efforts menés, la commune souhaite poursuivre son partenariat avec la Communauté Urbaine du Grand Nancy afin de bénéficier d'un accompagnement financier au titre des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Total des volumes escomptés de 530.10 MWh cumac.

Dans le cadre des travaux de maîtrise de l'énergie réalisés par la commune, les opérations d'efficacité énergétique suivantes ont été retenues :

Site de l'opération (nom du site et adresse)	Opérations standardisées donnant lieu à des CEE	Volume d'économies escompté (en MWh cumac)	Prime du Grand Nancy
Eglise de Seichamps - Seichamps - 54280	RES-EC-104	46,50	276,21 €
Parkings Parc Robert Schuman et Maison de l'Amitié - Seichamps - 54280	RES-EC-104	93,00	552,42 €
Allées Parcs R. Schuman et M. Barrès et Square P. Verlaine et Square C. DERANTON- Seichamps - 54280	RES-EC-104	372,00	2 209,68 €
Ecole St Ex + GDLT : portail entrée & Accès PMR Crèche - - Seichamps - 54280	RES-EC-104	18,60	110,48 €
	Total	Total des volumes escomptés de 530,10 MWh cumac	Total de 3 148,79 €

Le montant de la Prime est basé sur un prix indicatif de 5,94€/MWh cumac, prix moyen actuel du marché national du CEE auquel une déduction de 12% a été appliquée pour couvrir les frais d'ingénierie et de gestion administrative des dossiers. Le montant de la Prime sera revu à la hausse ou à la baisse en fonction du prix effectif obtenu par le Grand Nancy lors de la vente des Certificats d'Économies d'Énergie correspondant aux actions de maîtrise de l'énergie de l'Établissement.

Le montant de la Prime est conditionné à l'attribution effective au Grand Nancy du total des volumes escomptés en MWh cumac au titre de la réalisation des opérations concernées par la convention annexée. Si les opérations concernées permettaient d'attribuer au Grand Nancy un volume total en MWh cumac différent du volume 5/6 escompté susmentionné, la contribution financière du Grand Nancy sera revue au prorata des volumes attribués.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- De constituer un dossier de valorisation des CEE par le Grand Nancy pour 2023 ;
- D'approuver le modèle de convention ci-joint encadrant la démarche de valorisation financière des CEE pour les travaux réalisés sur notre patrimoine ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 27 juin 2023
Henri CHANUT,
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT
2023.06.27 12:02:13 +0200
Ref:20230627_111201_1-2-O
Signature numérique
le Maire